

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_100 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "PROJETEUR" - CRÉATION DE DEUX POSTES**

### **Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Le bureau d'études a, depuis de très nombreuses années, pour vocation d'assurer des missions de maîtrise d'œuvre ou de contrôle d'exécution dans le cadre des travaux de réhabilitation, d'extension, de création des réseaux d'eau et d'assainissement. Son champ d'intervention, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, s'est étendu aux réseaux d'eau pluviale. Par ailleurs, dans le cadre de projets communs, il intervient également régulièrement pour le compte des communes composant la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Aujourd'hui, afin de permettre la continuité des études en cours de réalisation et la mise en œuvre des nouveaux projets, il est nécessaire de renforcer les moyens humains de ce secteur, et en conséquence, de recruter 2 agents possédant des connaissances techniques spécialisées en ce domaine, sous le statut d'agent contractuel, pour une durée de 3 ans et ceci conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2.

Les missions et les conditions de rémunération de ces postes sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer 2 emplois de chargé(e)s de mission « Projeteur » pour une durée de 3 ans en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2, et conformément aux missions et caractéristiques de ces emplois, telles que définies ci-après :

**Missions :**

- réaliser les études projets en conception/dimensionnement et réalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la Collectivité ;  
- gérer les dossiers d'études en transversalité avec les pôles travaux et exploitation de la collectivité.

**Caractéristiques :**

- Statut : agent non titulaire  
- Niveau de rémunération : à définir en fonction des candidats retenus - emploi de catégorie B  
- Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction B3 institué par délibération n° DEL\_2023\_017 du 9 février 2023  
- Régime de travail : Temps complet  
- Durée : 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires des cadres d'emplois de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ces recrutements, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Assainissement.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.